

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS



## Alerte sur la situation sanitaire

A Villefontaine, le 30 août 2021

Objet : reprise des activités - septembre 2021

J'espère que vous avez passé un bel été, place maintenant à la rentrée sportive. Vous avez certainement suivi l'actualité concernant la crise sanitaire, il y a donc de nouvelles contraintes qui s'appliquent dans nos établissements sportifs.

La loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et le décret du 7 août 2021 relatif à l'extension du pass sanitaire et à la vaccination obligatoire ont précisé les modalités de gestion de la crise Covid-19. Ainsi :

- Obligation de présentation du pass sanitaire pour les usagers de 18 ans et plus dans les équipements sportifs. **A partir du 30 septembre, cette obligation sera étendue aux enfants âgés de 12 à 17 ans.**
- En application des mesures nationales, à compter du 30 août 2021 et ce jusqu'au 15 novembre 2021, **l'ensemble des personnes travaillant au sein de ces équipements seront soumis à l'obligation de présentation d'un pass sanitaire.** Cette obligation concerne également toutes les personnes pénétrant dans l'équipement

**Par conséquent, pour pouvoir accéder aux infrastructures, vous devrez présenter votre Pass sanitaire aux personnes habilitées à vous contrôler . (entraîneurs, bénévoles, parents, accompagnateurs.... )**

Dans l'attente que ces règles s'assouplissent, nous vous remercions de la confiance que vous continuez à nous accorder malgré ce contexte particulièrement complexe.

Le Président  
Marcel Serrano